Lyon, 1er février 2012 - Dans le cadre de la **mise en oeuvre du plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques**
, un
appel à projet
est lancé ce jour par l'
Agence régionale de santé Rhône-Alpes
. Il vise la
création de 8 places d'appartements de coordination thérapeutique
dans le département de la Loire pour des
personnes atteintes de maladie(s) chronique(s) lourde(s) et en état de fragilité psychologique et sociale
. Les promoteurs intéressés ont deux mois pour déposer leur projet à l'ARS Rhône-Alpes.

La création de ces 8 places d'appartements de coordination thérapeutique répond aux objectifs de garantir la continuité des soins et d'accompagner l'insertion des personnes vivant avec une maladie chronique lourde (VIH, hépatites, cancers, diabète, maladies neurologiques évolutives ...). Il s'agit pour ces personnes en état de fragilité psychologique (troubles psychologiques modérés) et sociale (situation de précarité) de bénéficier à titre temporaire d'un hébergement stable et d'un accompagnement médical, psychologique et social assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Les crédits réservés par l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes pour ce projet sont de 240 000 Euros.

Le projet déposé explicitera notamment les modalités d'accompagnements proposées et les différents partenariats envisagés. Les places d'ACT créées devront obligatoirement être adossées à un établissement médico-social ou social existant : ACT, Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), Lits halte soins santé (LHSS), Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), etc.

L'avis d'appel à projet a été publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Rhône-Alpes et de la Préfecture de la Loire. Il est également accessible sur le site internet de l'ARS Rhône-Alpes (www.ars.rhonealpes.sante.fr rubrique « Santé publique » /

La santé par thème / Maladies chroniques) ainsi que le cahier des charges précisant les exigences attendues du projet.